COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2022-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 17 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-sept du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 6 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ <u>Commune d'Assais-les-Jumeaux</u> : Fabrice DURAND (arrivé en cours de séance), Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ <u>Commune de Le Chillou</u> : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u>: Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline RFAU

6 pouvoirs:

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Gaëtan GARREAU a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Maryse BARIGAULT, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Gaëtan GARREAU, Alain JEZEQUEL, Jacky JOZEAU

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation: Mercredi 11 mai

COMPTABILITE FINANCES FISCALITE

Réalisation d'un emprunt pour la maison de santé pluridisciplinaire à Airvault

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Décide de contracter un emprunt de 170 000 € (Cent soixante-dix mille Euros) auprès du Crédit Mutuel, destiné à financer une partie de la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire à Airvault sur le budget principal, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : 170 000 € (Cent soixante-dix mille Euros)
 - Durée d'amortissement en mois : 120 moisType d'amortissement : échéances constantes
 - Taux d'intérêt : 1,20 % FixePériodicité : Trimestrielle

- o Déblocage des fonds : Dans les 5 mois suivant la signature du contrat
- o Frais de dossier : 170,00 €
- o Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé
- Autres commissions : Néant
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

A Airvault, le 17 mai 2022 Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220530-3-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 30-05-2022 Publication le : 30-05-2022 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 A RVAULT Tél. 05 49 64 93 48